

Commission de valorisation des résultats de la recherche (COVA)

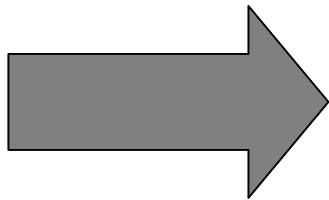
Workshop valorisation

Décembre 2006

Mandat et composition

« Attirer l'attention des laboratoires sur l'intérêt de la valorisation, consigner des règles de bonne pratique et proposer à l'Université une charte de partenariat »

C. Acad. 01/12/2003



- Représentants des facultés (SC, FSA, AGRO, MD, ESPO, ISP, Sc. Humaines)
- Représentant du Corps Scientifique
- Représentant ADRE et SOPARTEC
- Prorecteur à la recherche

Thèmes abordés

- Politique générale de valorisation
- Collaborations entreprises – universités
- Gestion des brevets
- Spin-offs
- Publications et éditions (exceptés journaux scientifiques)
- Valorisation non-économique
- Reconnaissance et soutien des activités de valorisation
- Gouvernance de la valorisation
- ...

Politique générale de valorisation

Valorisation : Toute activité ou dispositif permettant à des tiers d'utiliser ou d'exploiter les résultats d'une recherche menée à l'Université.

Objectifs de la valorisation à l'UCL :

- Accroître la reconnaissance au sein de la société de l'utilité publique de la fonction recherche
- Améliorer la diffusion au sein de la société des résultats des recherches menées à l'UCL
- Accroître la réputation et la reconnaissance par la société de l'UCL en tant que centre d'excellence
- Développer l'attractivité de la carrière des chercheurs

Collaborations entreprises – universités

Objectif : Maintenir pour l'UCL un équilibre financier et une liberté maximale de poursuivre et d'exploiter tout en permettant aux partenaires privés de bénéficier de droits d'exploitation.

Principes de base :

- Évaluation initiale des savoir-faire respectifs et du domaine de recherche visé
- Répartition proportionnelle des revenus sur base des contributions respectives (incl. overhead)
- Responsabilités de suivi du projet (ADRE et promoteurs)
- Propriété des résultats à l'UCL et licence au partenaire

Gestion des brevets

Objectif : Priorétisation des moyens et développement d'un portefeuille de propriété intellectuelle cohérent (tout ce qui est brevetable ne doit pas nécessairement être breveté).

Critères de décisions :

1. Les résultats de la recherche sont brevetables par l'Université
2. Les résultats de la recherche sont valorisables économiquement par l'Université
3. Le brevet répond aux objectifs stratégiques de l'Université
4. Le brevet relève des valeurs et missions générales de l'Université

Gouvernance des spin-offs

Objectif : Encourager la création et le développement de spin-offs comme outils de valorisation et optimiser leurs interactions avec l'Université.

Champs d'application

- Constitution de la spin-off et transfert de résultats
- Implication des membres du personnel de l'Université
- Composition du Conseil d'Administration
- Accès aux ressources de l'Université

Plus d'information

Site Internet

UCL > Recherche > Autorités et administrations >
Commission de valorisation

Président : Benoit Gailly (ESPO/IAG)

Secrétaire : Daniel Mercier (ADRE)